





Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Roissy CDG / Le Bourget

N° 37 -mars 2016



Plan de vol:

Balise nº 1 . Composition du bureau

Balise nº 2 : Vos élus

Balise nº 3 . Op/Co'. terre brûlée !?!

Balise nº 4 . Cartons rouges !

Balise nº 5 . Soutien BSI Amiens

« L'envol » est le bulletin d'informations de la Section UNSA Douanes Roissy CDG / Le Bourget

Imprimé au local UNSA douanes, rue des Voyelles à Roissy CDG.

Responsable d'édition : Patrick LE FLOCH

Local: (01 48 6)2 69.38

Courriel: unsa.roissy@douane.finances.gouv.fr

Agenda J

CAPC Mutations 1er tour

(prononcées au ler juillet) :

- mercredi 13 avril . catégorie C
- mardi 19 avril . catégorie B
- jeudi 21 avril . catégorie A
- O Elections masse du 31 mai reportées sine die



- Valeur du point d'indice Fonction Publique (au 01-07-2010) : 4,6302 €
- SMIC mensuel brut : 1.466,62 €
 soit 9,67 € de l'heure au 01-01-2016
- Inflation en janvier 2016 : -1,00 % soit sur l'année : 0,20 %
- Pass Navigo mensuel (5 zones): 70 €
- Pass Navigo annuel (5 zones): 770 € (11 mois facturés)
- Taux mensuel de l'ISA HL: 34,81 €
- Taux mensuel de l'ISA HA: 52.22 €
- Prix du repas (base) : 3,49 €

L'envol n° 37 - mars 2016

Page 1



Composition du bureau et élus de la Section aux diverses instances

Suite aux multiples mutations intervenues lors du second tour de l'an dernier, la composition du bureau communiquée dans notre dernier numéro a déjà été profondément remaniée. Nous souhaitons bon vent dans leurs nouvelles affectations à ceux qui ont quitté la plateforme et les remercions de leur engagement à nos côtés jusqu'à leur départ. Les élues de la Masse, initialement prévues pour être remplacées prochainement du fait des élections qui devaient se tenir fin mai, sont finalement maintenues en poste du fait du gel du processus électoral par la DG. Voici donc le(s) « visage(s) » de votre Section pour l'année 2016 :

- > Secrétaire Interrégional (SI) : Patrick LE FLOCH (BSE T2BD)
- > Secrétaire Interrégional Adjoint (SIA) : Nicolas ANGHEL (BSÉ T2F)
- > Trésorière Interrégionale (TI) : Olivia MONTOYA (CDP)
- > TI Adjoint : Nicolas ANGHEL (BSE T2F)
- > Membres du bureau : Louise DUVAL (France Handling), Karine NOIREL (BSE T2C), Matthieu PENAUD (BSE T2C) et Didier THOMAS (Le Bourget).
- > Elus CAPL n° 3 (ACP1): Patrick LE FLOCH (titulaire) et Eric PRIGENT (suppléant)
- > Elus CAPL n° 3 (ACP2): Nicolas ANGHEL (titulaire) et Robert DESCAMPS (suppléant)
- > Elus CAPL n° 2 (CP) : Olivia MONTOYA (titulaire) et Didier THOMAS (suppléant)
- > Elus CT Local: Olivia MONTOYA et Nicolas ANGHEL (titulaires), Patrick LE FLOCH et Elisabeth ALVES (suppléants).
- > Elues Commission Territoriale de la Masse : Carine LEGRAND et Valérie ROMANIN



Op/Co': terre brûlée!?!

Depuis quelques mois le douanier Op'/Co' se fait rare sur la plateforme. Certains services tournent en sous effectif criant. Le prémier cas est celui du bureau du Bourget, en cruelle carence d'agents depuis des années. En prime, tous les deux ans, notre Direction Interrégionnale fait preuve d'une inconsistance notoire au sujet des laissez-passer du salon aéronautique. Jusqu'à la dernière minute, nos collègues ignorent s'ils pourront aller/travailler. Ce problème récurrent montre le peu d'intérêt porté aux collègues et à leurs conditions de travail. Le deuxième est celui du BP Nord et de son service du suivi du transit qui n'a plus de chef d'unité depuis des mois. La pénurie ne touche donc pas que les agents d'exécution, mais ils doivent faire leur travail ET celui du chef, sans les primes évidemment! Troisième exemple au BP Sud où le service LS-Remboursements voit le retard de dossiers s'accumuler malgré la très bonne volonté des agents. On peut continuer en citant le CDP, où il y a 26 agents au lieu des 28 ER prévus, France Handling où il y a un déficit de 3 agents, (26 ER mais 23 implantés). Dans une politique globale où l'on nous serine sans relâche l'aide aux entreprises, ce n'est pas en demandant l'impossible à des agents toujours moins nombreux pour effectuer un travail en constante augmentation que nous pourrons maintenir une quelconque qualité de service. Il en va de la crédibilité de tous : celle des agents et celle de l'administration !

L'envol n° 37 - mars 2016 Page 2

Masse des Douanes IDF

CARTON Lors de la commission d'attribution du 27 janvier, un dossier qui avait ROUGE! "l'appui" du DI IDF a été présenté comme devant être prioritaire sur un des logements proposés. La relocalisation du service au Vitalys et le changement de situation familiale de l'agente justifiant selon l'administration la priorité.

Après débats, il est apparu que ce logement est plus éloigné du Vitalys que son logement actuel et que l'agencement intérieur dudit logement (donnée non contestable, notre élue a par le passé occupé ce logement) ne correspond pas non plus à la situation familiale présentée, il a donc été logiquement décidé de ne pas tenir compte de ces éléments, prétendument essentiels selon le DI, et de proposer ce dossier à son rang de classement normal dans la liste proposée au bailleur.

Le lendemain, considérant que sa volonté n'était pas suivie d'effet (crime de lèse-majesté!), le DI, es qualité (sic.) de Président de la CTM informait les membres de la commission qu'il plaçait malgré tout l'agente en question en 1ère position sur la liste transmise au bailleur. Après avoir rédigé un premier courrier contestant ses "arguments", nous avons eu pour réponse une note lapidaire présentant les mêmes éléments fallacieux déjà mentionnés comme justifiant sa décision de passer outre la décision prise par les représentants élus par leurs pairs. Nous avons donc là encore répondu point par point en démontrant la pertinence de notre analyse. Sa réponse, lors du GT qui a eu lieu fin février, si elle a pu nous apporter quelques éclairages que nous n'avions hélas pas lors de la commission, nous conforte néanmoins dans l'analyse que nous avions faite en notre for intérieur durant la séance : pour s'assurer le maintien des compétences lors de cette restructuration qui ne veut pas dire son nom, le DI accorde, par cette priorité sur un appartement de la Masse, une « prime » déguisée et s'affranchit au passage des critères objectifs normalement en vigueur en offrant à l'administration un visage (une posture?) social(e) à bon compte.



Traîtrise au plus haut niveau de l'Etat (d'urgence?)

Discours de F. HOLLANDE devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles (donc la Représentation Nationale!) le 16 novembre dernier :

"Et je n'oublie pas l'administration des Douanes qui devra être renforcée de 1 000 postes pour que nous puissions assurer le contrôle aux frontières dès lors qu'il sera utilisé."

Cette annonce devait donc amener l'augmentation des effectifs douaniers de 1 000 postes or dès le passage du Projet de loi de Finances 2016 au Sénat, on comprenait que la traîtrise avait encore de beaux jours devant elle : les suppressions d'emplois prévues pour 2016 sont maintenues sans inflexion : 1 000 postes devenant 1 000 recrutements. La différence sémantique paraît nulle au profane et ténue au linguiste mais permet ce tour de passe-passe en amputant donc de 215 postes, à peine quelques jours après ce discours, les 1 000 renforts annoncés dès 2016, sachant que 2017 verra s'appliquer la même basse manœuvre. Aussi, en entendant lors de ses vœux à la communauté douanière C. ECKERT annoncer que les mesures du PSD ont été négociées (sic.) et qu'elles doivent donc continuer à s'appliquer « non par obstination, mais pour améliorer le service rendu et l'efficacité de notre action », on a envie de hurler (on ne risque cependant pas de rendre sourds ceux qui le sont déjà !).

Détaxe T2C



Depuis le 3 février et un mail envoyé à l'ensemble des agents de cette Brigade, la détaxe au T2C présente un visage pour le moins inquiétant.

En effet, il est dorénavant prévu à l'ordre de service qu'un seul agent soit coté de détaxe au cours de chaque moitié de la vacation voire au cours de la vacation complète pour les nuits. L'éventuel autre agent de la seconde moitié de la vacation étant prévu pour suppléer l'agent potentiellement (régulièrement ?) confronté à un afflux de passagers sollicitant la détaxe, sous réserve de sa propre disponibilité. Le fait de n'offrir au passager qu'un seul guichet de détaxe n'est pas une singularité à la Div' II, malheureusement. Mais du fait de la configuration des lieux, cela en fait un cas unique : l'accès au local de détaxe se fait par la salle de procédure, salle ne communiquant qu'avec la Salle de Livraison Bagages (SLB) ce qui rend toute assistance (quelle qu'elle soit) plus difficile ou pour le moins aléatoire.

Une première solution, simple, existe pourtant : les locaux étant attenants, ouvrir un accès entre la taxation et le couloir reliant la salle de procédure et la détaxe permettrait de connecter l'ensemble des locaux et permettrait donc aussi le passage des infracteurs entre la salle de procédure et la taxation pour acquitter leur pénalité sans que celui-ci se fasse par la SLB (où ils peuvent être tentés de provoquer des heurts en incitant les autres passagers à prendre à partie les agents) et en vis-à-vis des portes de sortie où les attendants peuvent les voir passer...

Mais cela ne serait qu'un moindre mal, car le fond du problème demeure : quid de l'agent ainsi isolé? Pour des questions de sécurité, cette situation n'est pas acceptable. La sécurité de l'agent, en premier lieu. En cas d'agression évidemment mais même simplement de malaise et de chute derrière le guichet : si aucune personne ne se présente à la détaxe pendant un certain laps de temps, la ou le collègue en question ne pourra être secouru rapidement. Sécurité juridique quant aux contrôles effectués ensuite. Il a été demandé il y a quelques mois des comptes à des agents de cette même Brigade qui n'avaient pas voulu (sic.), ou plutôt pas pu, se "greffer" sur une procédure pour ne pas laisser l'agent qui avait contrôlé seul apparaître ainsi sur le PV. La hiérarchie intermédiaire (celle-ci est au passage, signalons-le, pour le moment privée de CSDS, même par intérim) attache donc à juste titre une certaine importance au fait que les agents soient au moins deux sur les procédures. Il s'agit donc simplement de cohérence pour sécuriser juridiquement les procédures portant sur des fraudes à la détaxe... Quoiqu'il est vrai qu'à la Div' II, les procédures de ce type n'ont pas bonne presse. Ah mais non, attendez... ça c'était avant! Non, vraiment, là, on ne comprend plus...

Le 3 février dernier, notre collègue et ami Julien, ancien membre du Bureau de la Section du temps où il était roisséen, a été blessé ainsi qu'un autre collègue de la BSI Amiens lors d'un contrôle conjoint avec la Gendarmerie sur une aire d'autoroute près d'Abbeville. Un passeur transportant neuf clandestins a en effet foncé sur eux pour se soustraire au contrôle. Julien a été sérieusement blessé au tibia tandis que son coéquipier était blessé à la main. Nous condamnons évidemment avec la plus grande fermeté ce type de comportement (et espérons que l'arrestation immédiate de l'auteur des faits ne sera pas la seule suite pénale) mais nous souhaitons surtout aux collègues un bon et complet rétablissement, en particulier à Julien qui a pu rentrer auprès de sa famille quelques jours après son opération mais devra encore subir de longs mois de rééducation avant de pouvoir remarcher normalement. Comme le staff médical est content des améliorations de son état physique et que son état d'esprit et sa volonté sont très bons également, nous sommes néanmoins confiants!